

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

DOCUMENTATION

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 coproff_ppom_25

1.0.1 Renseignement

1.0.2 Commentaire

1 coproff_ppom_25

1.0.1 Renseignement

Cet indicateur peut être calculé pour l'ensemble des copropriétés, à l'exception des copropriétés situées en Guadeloupe, Guyane, et à Mayotte : en effet, les données utilisées ne couvrent pas ces territoires.

1.0.2 Commentaire

Cet indicateur porte sur l'identification de copropriétés situées dans un carreau de 200 m de l'INSEE considéré comme relavant du parc privé à occupation modeste tel que défini par l'Anah récemment dans le cadre de la rénovation du dispositif de repérage de l'habitat privé dégradé.

Une copropriété est présumée fragile au sens de cet indicateur si elle est située dans un carreau de 200m comprenant au moins 80% de résidences principales privées (les résidences principales privées étant rapportées à l'ensemble des résidences principales) et si ce carreau présente une proportion de ménages pauvres supérieure ou égale à 25% (que ces ménages résident ou non dans le parc privé).

L'hypothèse est que lorsqu'une copropriété est située dans un tel carreau, cela constitue un signal de fragilité d'occupation potentielle.

- En cas d'absence de données ou si le carreau de 200 m présente un taux de logements privés parmi les résidences principales inférieur à 80%, l'indicateur demeure non renseigné.
- Si le taux de logements privés parmi les résidences principales est supérieur à égal à 80% et si la proportion de ménages pauvres (que ces derniers résident ou non dans le parc privé) est supérieure ou égale à 25%, alors la copropriété est présumée fragile.
- Si le taux de logements privés parmi les résidences principales est supérieur à égal à 80% et si la proportion de ménages pauvres (que ces derniers résident ou non dans le parc privé) est inférieure à 25%, alors la copropriété est présumée non fragile.